ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de la Ville de PONT-L'ÉVÊQUE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° DEL20190129_17 du 29 janvier 2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 9 septembre 2019 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 septembre 2015,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établit comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
POISSEL Anthony	Adjoint technique principal 2 ^e classe	01/07/2024
KOULINSKI David	Adjoint technique principal 2e classe	01/07/2024

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^E CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LAPLANCHE Julien	Adjoint technique	01/07/2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent :

Fait à Pont-l'Évêque, le 12 avril 2024

Le Maire, Yves DESHAYES